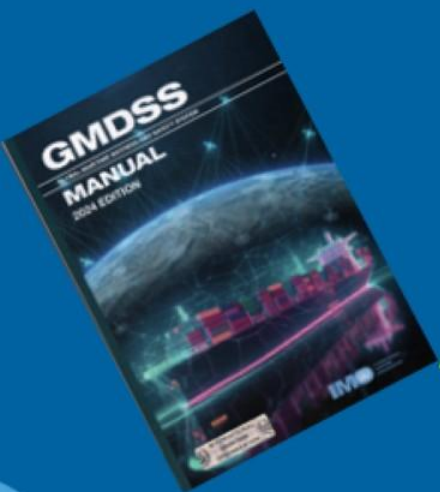




Atelier COMHAFAT sur la sécurité et le sauvetage maritime

Le Systeme Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer

Rabat, le jeudi 26 juin 2025

Par CLC Mohammed DRISSI
Directeur MRCC Morocco

INSTITUTIONS CONCERNÉES





L'ancien système

- Recherche et sauvetage :
 - ❖ Chaque Etat s'organise indépendamment des autres, avec ses propres moyens ;
 - ❖ Assistance mutuelle entre navires.
- Équipements à bord
 - ❖ Radiotélégraphie sur 500 khz MF
 - ❖ Radiotéléphonie sur 2182 khz MF
 - ❖ Radiotéléphonie sur 156,8 mhz (Ch 16) VHF.
- Personnel du bord : Officier Radio



Le SMDSM

- Recherche et sauvetage :
 - ❖ Sauvetage coordonné (MRCC) ;
 - ❖ Assistance mutuelle entre navires.
- Détresse
 - ❖ Universalité des alertes de détresse ;
 - ❖ Automatisation des alertes ;
 - ❖ Fiabilité des transmissions ;
 - ❖ Duplication des moyens d'alerte.
- Personnel de bord : Utilisation simplifiée.
- Informations sur la sécurité maritime :
- Localisation et repérage.



Global Maritime Distress and Safety System

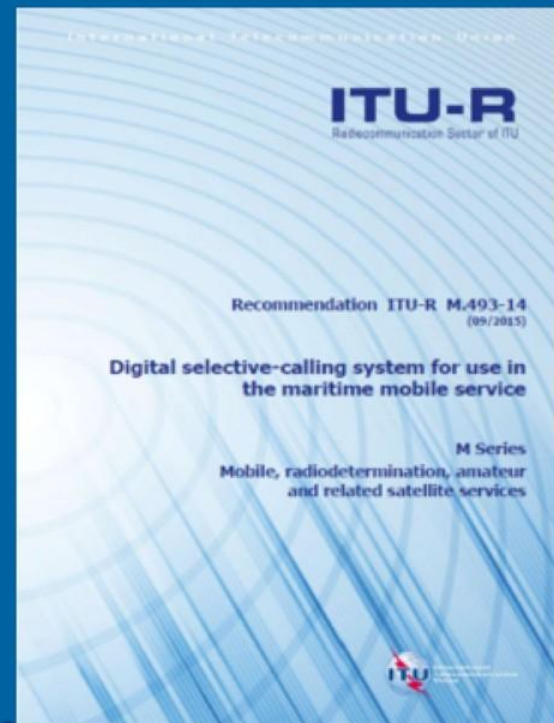
Adoption du GMDSS
avec entrée en vigueur le 1er Février 1999
pour tous les navires SOLAS



Quelle été la revolution en 1999?

Appel Selectif Numérique (DSC)

Basé sur l'utilisation de codes numérique, ce qui permet à une station radio de contacter et transmettre des messages **[directement]** une autre station ou un groupe de stations.



Quelle été la revolution en 1999?

Enhanced Group Call



Quelle été la revolution en 1999? Le repérage



ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS

Services de radiocommunication

- **Les Gouvernements Contractants s'engagent à fournir des installations à terre pour les services de radiocommunication.**
- **Les Gouvernements doivent partager les informations sur les installations à terre avec l'Organisation (GISIS).**

Services de radiocommunications à assurer

Chaque Gouvernement contractant s'engage à fournir à l'Organisation les renseignements pertinents concernant les installations à terre du service mobile par satellite et du service mobile maritime, établies pour les zones maritimes qu'il a désignées au large de ses côtes.

Chaque Gouvernement contractant s'engage également à fournir à l'Organisation, en temps utile et avec un préavis suffisant, un avis avant le retrait prévu de l'un quelconque de ces services ou de toute installation à terre particulière.

Termes et définitions

1. **AIS-SART** désigne un émetteur de recherche et de sauvetage du système d'identification automatique
2. **2. Communications de passerelle à passerelle :**
désigne les radiocommunications ayant trait à la sécurité échangées entre navires depuis les postes de navigation habituels des navires.
3. **Veille radio continue :**
signifie que la veille radioélectrique et le service d'écoute en question ne doivent pas être interrompus..

4. **Appel Sélectif Numérique (ASN) :**
désigne une technique qui repose sur l'utilisation de codes numériques et dont l'application permet à une station d'entrer en contact avec une autre station ou un groupe de stations
5. **Radiobalise de Localisation des Sinistres (RLS)** est un émetteur fonctionnant dans la bande de fréquences 406,0-406,1 MHz, capable de transmettre une alerte de détresse par satellite à un centre de coordination des opérations de sauvetage et de transmettre des signaux pour le repérage sur place.

Termes et définitions (suite1)

6. Radiocommunications générales :

signifie les communications autres que les communications de détresse, d'urgence et de sécurité.

7. Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) : un système qui remplit les fonctions de communication, de coordination, de repérage et de diffusion des RSM

8. Identifiés SMDSM désigne les informations qui peuvent être transmises pour identifier de manière unique le navire ou les embarcations et les radeaux de sauvetage qui lui sont associés. Ces identités sont l'indicatif d'appel du navire, l'identité du service mobile maritime (MMSI), l'identité hexadécimale de la RLS, les identités du service mobile par satellite agréées et les numéros de série de l'équipement.

9. Repérage désigne la localisation de navires, d'aéronefs, d'embarcations ou radeaux de sauvetage ou de personnes en détresse.

10. Renseignements sur la Sécurité Maritime (RSM) : désigne les avertissements de navigation et météorologiques, les prévisions météorologiques et autres messages urgents liés à la sécurité diffusés aux navires.

11. Radar SART désigne un transpondeur de recherche et de sauvetage fonctionnant sur des fréquences radar dans la bande de fréquences 9,2-9,5 GHz.

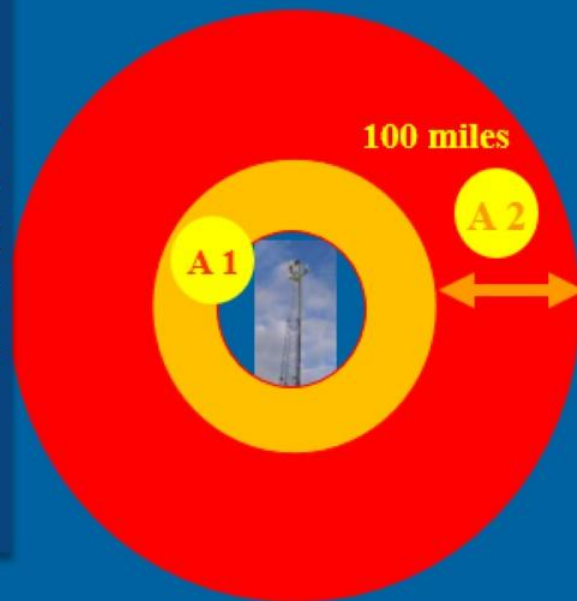
12. Règlement des radiocommunications désigne le Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications

Zones océaniques

Zone océanique A1 : une zone située à l'intérieur de la zone de couverture radiotéléphonique d'au moins une station côtière travaillant sur ondes métriques et dans laquelle la fonction d'alerte ASN est disponible en permanence, telle qu'elle peut être définie par un Gouvernement contractant.

Zone océanique A2 : une zone, à l'exclusion de la zone océanique A1, située à l'intérieur de la zone de couverture radiotéléphonique d'au moins une station côtière travaillant sur ondes hectométriques et dans laquelle la fonction d'alerte ASN est disponible en permanence, telle qu'elle peut être définie par un Gouvernement contractant.

Les gouvernements définissent les zones et leurs portées



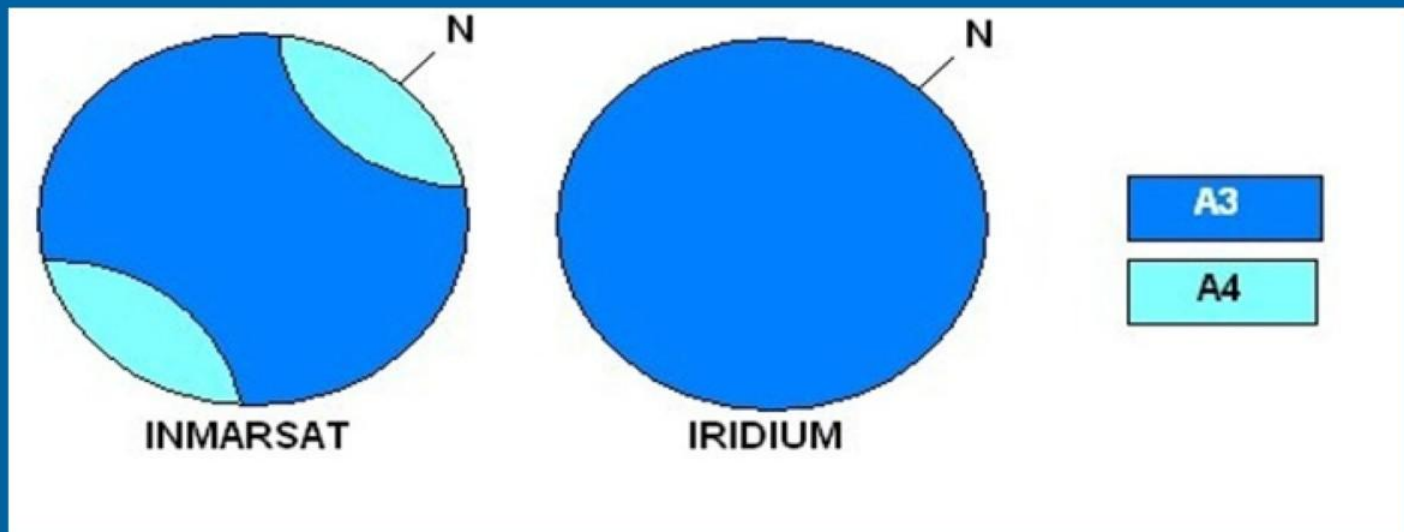
Zones océaniques

Zone océanique A3 : une zone, à l'exclusion des zones océaniques A1 et A2, située à l'intérieur de la zone de couverture d'un service mobile par satellite agréé utilisé par la station terrienne du navire et dans laquelle la fonction d'alerte est disponible en permanence.

Zone océanique A4 : une zone située hors des zones océaniques A1, A2 et A3.

Pas de zone A4 pour les navires utilisant l'iridium

Comprendre les zones A3 et A4 du GMDSS



Fonctions à assurer



Tout navire à la mer doit pouvoir :

1 assurer les fonctions du SMDSM, qui sont les suivantes:

1. émettre des alertes de détresse dans le sens navire-côtière par au moins deux moyens distincts et indépendants, utilisant chacun un service de radiocommunication différent ;
2. recevoir des relais d'alertes de détresse dans le sens côtière-navire ;
3. émettre et recevoir des alertes de détresse dans le sens navire-navire ;
4. émettre et recevoir des communications ayant trait à la coordination des opérations de recherche et de sauvetage ;
5. émettre et recevoir des communications sur place ;
6. émettre et recevoir des signaux destinés au repérage ;
7. recevoir des RSM, même le navire au port;
8. émettre et recevoir des communications d'urgence et de sécurité ; et
9. émettre et recevoir des communications de passerelle à passerelle.

2 émettre et recevoir des radiocommunications d'ordre général.

IDENTITE D'UNE STATION D'EQUIPEMENT SMDSM

Une station de navire est identifiée par :

Le nom du navire

Callsign

Maritime Mobile Service Identity

Identité du Service Mobile Maritime

Le : M M S I

L'identité **MMSI** d'une station de navire est composée de : **9 chiffres**

X X X X X X X X X

Les trois premiers termes sont : **M I D**

M I D : Maritime Identification Digit

Le **M I D** représente le pavillon d'immatriculation du navire..

Pour les navires marocains :

242

2 4 2 0 5 8 0 0 0

M M S I / Station côtière / MRCC

L'identité **MMSI** d'une station côtière est composée de : **9 chiffres**

X X X X X X X X X

Les deux premiers chiffres sont toujours : **0 0**

Les trois suivants sont les **M I D**
comme pour les stations navires.

0 0 2 4 2 4 1 3 3



M M S I / Stations du groupe de navires

L'identité MMSI des stations d'un groupe de navires est composée de :

9 chiffres

X X X X X X X X X

Le premier chiffre est toujours : 0

Les trois suivants sont : M I D

0 2 4 2 5 0 0 0 1



Programme International Cospas-Sarsat



- ❑ Alerte de détresse et informations sur la position transmises aux centres de coordination de sauvetage (RCC) pour les utilisateurs en détresse dans les airs, en mer et sur terre ;
- ❑ Services fournis gratuitement dans le monde entier ;
- ❑ Alertes utilisant des systèmes satellitaires pour le relais et la transmission des détresses émises par des balises fonctionnant sur la fréquence 406MHz.

BALISES COSPAS SARSAT

Équipement qui émet des signaux distinctifs sur des fréquences déterminées et qui, en fonction de l'application, peut soit détecter un impact et fonctionner automatiquement, soit être mis en marche manuellement.

ELT

Emergency Locator Transmittor
Émetteur de localisation d'urgence



EPIRB

Emergency Position Indicator Radio Beacon
Radiobalise maritime de Localisation de Sinistres RLS



PLB

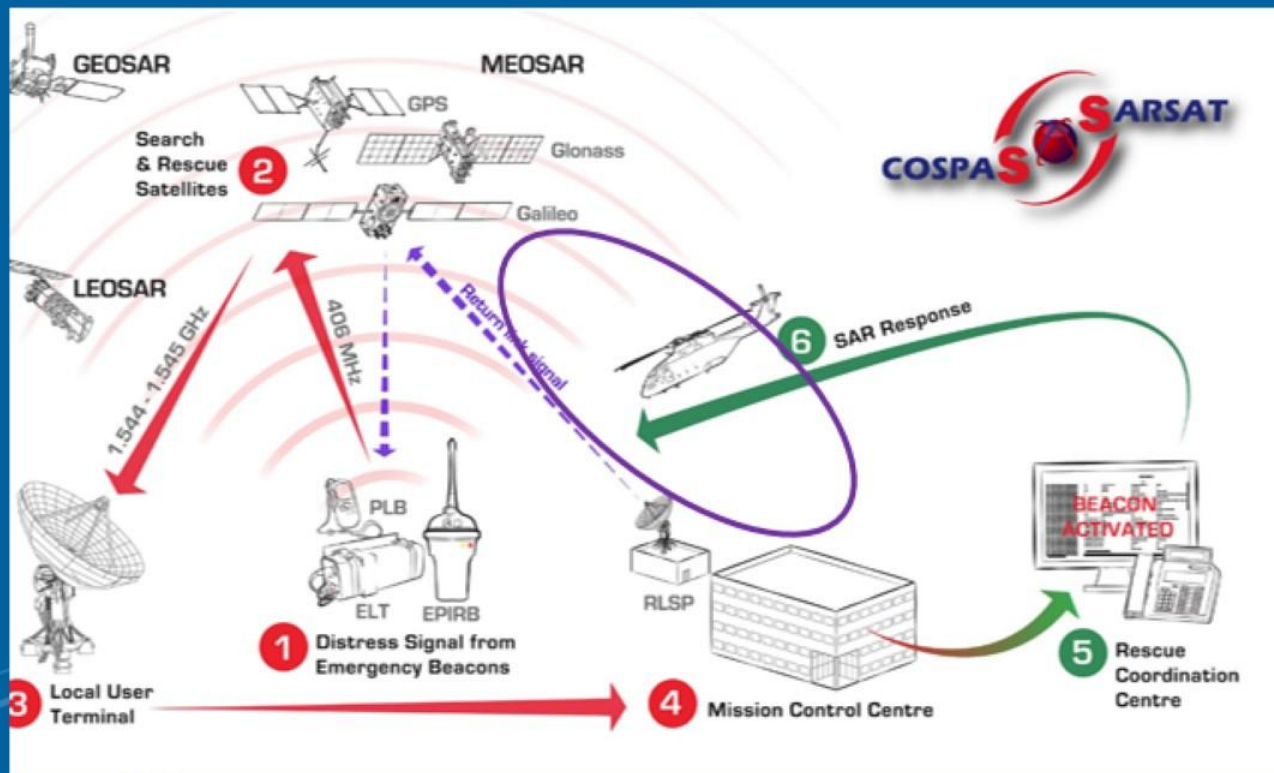
Personnal Locator Beacon
Balise de Localisation Personnelle BLP



Le système C/S



SERVICE DE RETOUR D'INFORMATION (FEED BACK)



- Service opérationnel : 2021
- Le RLS-Type 1 fournit un accusé de réception du signal de la balise par le système C/S et la balise a été localisée.
- RLS de type 2 . Cette balise fait intervenir les RCC et confirme que l'intervention SAR a commencé.



Transpondeur Radar

Le transpondeur radar, utilisé dans les opérations de recherche et de sauvetage, permet de localiser les navires..



Émetteurs AIS de Recherche et de Sauvetage (AIS-SART)

L'AIS-SART est conçu pour transmettre des messages AIS indiquant la position, les informations statiques et de sécurité d'une unité en détresse.

Un AIS-SART dispose d'une source de position intégrée (par exemple un récepteur GPS) et, par conséquent, les stations AIS qui reçoivent le signal AIS-SART sont en mesure d'afficher la position et le cap de l'AIS-SART..



Renseignements sur la Sécurité Maritime

Renseignements sur la Sécurité Maritime

Les RSM concernent toutes les informations dont les marins ont besoin en mer, y compris les informations relatives à la navigation, à la météo et à la sécurité.

Le SMDSM stipule que tout navire en mer doit être en mesure de surveiller à tout moment les fréquences dédiées à la diffusion de ces informations.

L'information nautique est diffusée sur la base d'une division de l'espace maritime mondial en 21 zones.



NAVAREA



METAREA

A la tête de chaque zone NAVAREA, un coordinateur est chargé de transmettre les informations nautiques.



DIFFUSION DES RSM PAR LE MRCC

MRCC Point Focal
RSM DPM



Diffusion
AVURNAV



- VHF :
- NAVTEX
- Safety Net
- Safety Cast





**Merci pour
votre attention**



L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

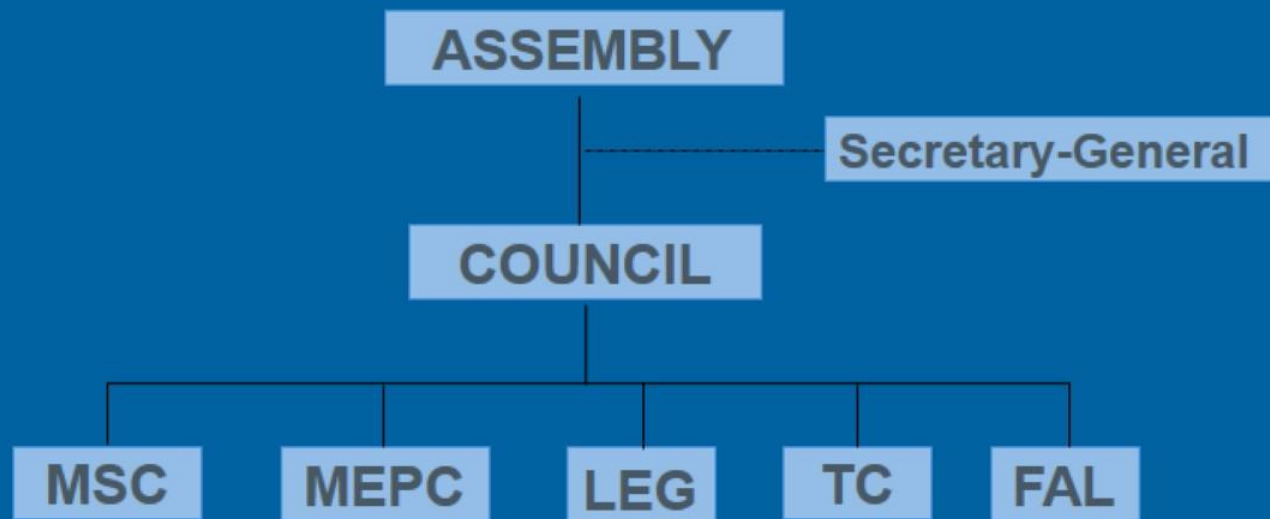


**L'Organisation maritime internationale (OMI)
est l'institution spécialisée des Nations Unies
chargée d'assurer la sécurité et la sûreté
des transports maritimes et de prévenir
la pollution des mers
par les navires**

Données OMI

- **Siège au royaume Uni depuis 1958**
- **5 Bureaux régionaux(Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Philippines et Trinidad and Tobago)**
- **174 Etats membres**
- **Plus de 140 Organisations observatrices (IGOs and NGOs)**
- **Secrétariat au nombre de 300 personnes de plus de 45 nationalités**
- **Six langues officielles (Arabic, Chinese, English, French, Russian and Spanish) et 03 langues de travail (English, French and Spanish)**

Structure de l'OMI



Structure de l'OMI

- **Assemblée**
 - Le plus haut organe de gouvernance de l'Organisation .
 - Consiste en tous les Etats membres.
 - Se réunit une fois tous les deux ans
 - Responsable de la validation du programme de travail et vote le budget;
 - Adopte les résolutions communes aux Comités
 - L'assemblée élit les membres du Conseil;

Structure de l'OMI

- **Conseil**
 - Organe executif de l'IMO.
 - Composé de 40 membres .
 - Responsable, sous la coupe de l'Assemblée de la supervision du travail de l'Organisation .
 - Coordonne les activités des organes de l'Organisation.
 - Reçoit les rapports et propositions des comités.

Structure de l'OMI

- **Sub-Committees:**
 - **Sub-Committee on Human Element, Training and Watchkeeping (HTW)**
 - **Sub-Committee on Implementation of IMO Instruments (III)**
 - **Sub-Committee on Navigation, Communications and Search and Rescue (NCSR)**
 - **Sub-Committee on Pollution Prevention and Response (PPR)**
 - **Sub-Committee on Ship Design and Construction (SDC)**
 - **Sub-Committee on Ship Systems and Equipment (SSE)**
 - **Sub-Committee on Carriage of Cargoes and Containers (CCC)**

Structures relevant du Secrétariat de l'OMI

- **Maritime Safety Division (MSD)**
- **Marine Environment Division (MED)**
- **Legal Affairs and External Relations Division (LED)**
- **Administrative Division (AD)**
- **Conference Division (CD)**
- **Technical Cooperation Division (TCD)**
- **Department for Member State Audit & Implementation Support (MSA&IS)**

Processus de réglementation à l'OMI - Exemple



Proposition à
Un Comité



Discussion, soumission
À un sous-comité,
Un groupe de travail



Rédaction d'un projet
de règle, circulaire,
Code ou résolution



Adoption d'une
nouvelle
réglementation



Processus d'adoption de dispositions

- **Elaboration**
- **Mise en place des mecanismes d'adoption**
- **Structuration et rédaction**
- **Entrée en vigueur**
- **Amendement**
- **Mise en œuvre**

Proposition de disposition

- **Etat membre**
- **Co-sponsor**
- **ONG ou OG à travers un Etat membre**
- **Le Secrétaire Général**

Participation des délégations

- **Inscription;**
- **Lettre de pouvoir (MAEC) si Comité;**
- **Examen des documents et identification si déclaration à faire;**
- **Coordination avec représentant permanent pour déclaration ou soutien à un Etat.**

Participation en ligne

- Lien reçu la veille ou le matin;
- Connexion au moins 15 minutes avant début réunion;
- Connexion ex: Country, Mr John....
- Choix de la langue de suivi;
- Ouverture des documents pour suivi agenda;
- Adhésion au groupe de travail si besoin...



**Merci pour
votre attention**